



AG2R LA MONDIALE

**ANNEXE SPECIFIQUE
INSTRUMENT FINANCIER COMPLEXE
TITRE DE CREANCE (EMTN)**

ADEQUITY REFERENCE RENDEMENT 3

Période d'investissement :

Jusqu'au **28.03.2012 - 12 heures** (date de réception chez l'Assureur)

Le support **ADEQUITY REFERENCE RENDEMENT 3** est éligible sur les contrats d'assurance et de capitalisation désignés ci-après:

- NORTIA
- NORTIA II
- Autre contrat:

1/ Souscripteur(s) / Adhérent(s)

SOUSCRIPTEUR / ADHERENT

CO-SOUSCRIPTEUR / CO-ADHERENT

Nom :

Nom :

Prénom :

Prénom:

Nom du contrat :

Numéro du contrat :

Si vous n'avez jamais remis de photocopie de votre pièce d'identité, joindre la copie d'une pièce en cours de validité :

☐ Carte d'identité (recto-verso)

☐ Passeport

☐ Titre de séjour (recto-verso)

2/ Informations importantes pour les souscripteurs/adhérents

AVERTISSEMENTS

Ce support, servant d'unité de compte à votre contrat, est un instrument financier complexe et constitue de ce fait un placement risqué susceptible d'entraîner dans certains cas des pertes financières. L'investissement sur ce support requiert de la part du souscripteur/adhérent des connaissances et une expérience en matière financière renforcées afin d'appréhender l'ensemble des risques inhérents aux spécificités de ce type de support et en particulier:

- La possibilité de survenance du risque maximal en cas d'un scénario de marché extrême défavorable,
- La nature du/des sous-jacent(s) et les moyens de suivre leur évolution pendant la durée de vie du support,
- Le type de rendement pouvant être lié à la réalisation concomitante d'au moins deux conditions sur différentes classes d'actif et les moyens d'anticiper leurs évolutions,
- Les différents mécanismes compris dans la formule de calcul du gain ou de la perte à l'échéance en fonction des scénarii de marché.

Avant de réaliser des opérations sur les marchés financiers et en particulier sur les instruments financiers complexes, tout souscripteur/adhérent doit savoir que celles-ci comportent des risques. Les performances passées d'un instrument financier complexe ne présument en rien des performances futures.

Il est donc fortement recommandé de ne souscrire ce support que si vous avez la ferme intention de le conserver jusqu'à sa date d'échéance. En effet, la valeur liquidative du support n'est garantie qu'à sa date d'échéance finale ou à la date de survenance d'une échéance anticipée sous réserve du niveau du/des sous-jacent(s) à ces dates par rapport à son niveau initial à la date d'émission du support.

Tout rachat, arbitrage ou tout dénouement par décès, avant la date d'échéance ou de survenance d'une échéance anticipée du support, sera réalisé sur la base d'une valeur liquidative non garantie fonction des paramètres de marché. Le souscripteur/adhérent prend donc un risque en capital, non mesurable a priori, s'il est contraint de demander un désinvestissement en dehors de la date d'échéance ou de survenance d'une échéance anticipée. Le montant du désinvestissement pourra être très différent (inférieur ou supérieur) du montant résultant de l'application de la formule du support.

RECOMMANDATIONS DE L'ASSUREUR

- Il est déconseillé de retenir ce support si :
 - o le souscripteur /adhérent ne souhaite pas prendre de risque en capital,
 - o à la date d'échéance, le souscripteur/adhérent est âgé de plus de 75 ans.
- Il est également fortement déconseillé d'investir 100 % de son épargne sur ce support. De manière générale, il est recommandé de limiter la part des investissements sous forme d'instruments financiers complexes et de privilégier la diversification de son épargne. Le montant de l'investissement sur ce support dépend de la situation personnelle et

patrimoniale du souscripteur/adhèrent, de ses besoins de liquidités et de son horizon de placement. Il doit également tenir compte de son souhait de prendre des risques ou au contraire de privilégier un investissement prudent.

- Dans le cadre d'une co-souscription/co-adhésion, l'investissement peut être déconseillé si le régime matrimonial implique un dénouement du contrat au premier décès. Dans ce cas, le support fera l'objet d'un désinvestissement sans attendre la date d'échéance ce qui peut se traduire par une perte en capital non mesurable a priori.
- Dans le cas où l'EMTN serait investi sur un contrat assorti d'une garantie de fidélité non arrivée à échéance, la part de la prime de fidélité qui devrait être versée sur l'EMTN à l'arrivée du terme de la garantie, sera investie sur le support monétaire du contrat, par dérogation à la proposition de contrat d'assurance.

3/ Caractéristiques principales du titre ADEQUITY REFERENCE RENDEMENT 3

L'ensemble des caractéristiques du support ainsi que les risques encourus, selon les différents scénarii de marché, doivent être appréhendés au regard des conditions détaillées dans la note d'information du titre de créance complexe et de tout autre document à vocation commerciale sur ce support.

Code ISIN : FR0011171503	Durée : 6 ans (sauf en cas de remboursement anticipé)	Sous-jacent : EURO STOXX 50
Forme juridique : EMTN	Date d'émission : 03/01/2012	L'indice Euro Stoxx 50 est composé des 50 plus grandes capitalisations boursières de la zone Euro.
Classification : titre de créance complexe	Date d'échéance : 12/04/2018	Niveau initial du sous-jacent : valeur de l'Euro Stoxx 50 constatée le 30/03/2012
Émetteur: SG Option Europe	Valeur liquidative initiale : 1 000 euros	Niveau final du sous-jacent : valeur de l'Euro Stoxx 50 constatée le 03/04/2018
Garant (Rating) : Société Générale (Moody's A1; S&P :A)	Commissions de distribution : 0.75% par an	Garantie : le capital n'est pas garanti
Coupon conditionnel : 7% par an	Période de commercialisation : Entre le 03/01/2012 et le 30/03/2012	Barrière de protection de la garantie : jusqu'à une baisse de 50% du sous-jacent.
Périodicité de valorisation : quotidienne		
Conditions sur le versement du/des coupon(s) et sur la garantie en capital à l'échéance finale : Un coupon conditionnel de 7% par an pourra être versé si le niveau de l'Euro Stoxx 50 à chaque date de constatation est supérieur ou égal à 50% par rapport à son niveau initial du 30/03/2012. Le capital est garanti à l'échéance finale du support à la condition que le niveau de l'Euro Stoxx 50, à cette date, n'ait pas subi une baisse de plus de 50% par rapport à son niveau initial. Le capital pourra également être remboursé intégralement par anticipation, dès la première année, si le niveau de l'Euro Stoxx 50, à la date de constatation, est supérieur ou égal à son niveau initial au 30/03/2012.		
Risques pour le souscripteur / adhérent en cas de scénario extrême défavorable : Si à chaque date de constatation annuelle et à l'échéance finale, le niveau de l'Euro Stoxx 50 est inférieur à 50% de son niveau initial du 30/03/2012 alors aucun coupon n'est versé. En cas de baisse de l'Euro Stoxx 50 de plus de 50 % à la date d'échéance finale du support, le capital n'est plus garanti et le remboursement s'opère sur le niveau de l'Euro Stoxx 50, à la date de constatation finale. Durant la durée de vie du support, une baisse du niveau du sous-jacent, une dégradation du risque crédit de l'émetteur et/ou une hausse de la volatilité des marchés affecte défavorablement la valeur liquidative du support.		

4/ Modalités des opérations dans le cadre du contrat

Versement/Arbitrage

Entre le 03/01/2012 et le 28/03/2012 - 12 heures, les investissements seront réalisés sur le support ADEQUITY REFERENCE RENDEMENT 3, dont le prix évoluera au taux annuel de 2 % pour atteindre la valeur nominale de 1 000 euros le 30/03/2012.

Rachat ou décès avant l'échéance du support

Entre le 03/01/2012 et le 12/04/2018, les ordres de désinvestissement sont exécutés conformément aux Conditions Générales/Proposition de Contrat d'assurance/Projet de contrat d'assurance. La valeur liquidative de l'unité de compte prise en compte est la première valeur à compter de la date d'effet de l'opération, en adéquation avec l'heure de centralisation des ordres par le dépositaire du support et l'heure de réception et de traitement par l'assureur.

A l'échéance du support (ou en cas de remboursement anticipé)

Au 12/04/2018 ou à la première date d'effet du contrat à compter de cette date, l'épargne inscrite sur le support est arbitrée sans frais sur le support monétaire d'attente du contrat.

Détachement du/des coupon(s)

Les détachements de coupon éventuels seront réinvestis sur le support monétaire du contrat.

Prélèvement des frais

Les frais sont prélevés par diminution du nombre d'unités de compte inscrit au contrat et viennent diminuer la garantie au terme.

5/ Demande d'opération(s) - Jusqu'au 28.03.2012 - 12 heures (date de réception chez l'Assureur)

L'assureur peut à tout moment suspendre ou supprimer la possibilité offerte à chaque souscripteur/adhèrent de procéder à tout nouveau versement/arbitrage sur le support ADEQUITY REFERENCE RENDEMENT 3 en fonction des périodes de souscription et des enveloppes d'investissement spécifiques.

- ☐ **Nouvelle souscription/adhésion** (Joindre impérativement le bulletin de souscription/adhésion sur lequel sera indiquée la répartition totale du versement initial).

Le souscripteur/adhérent souhaite effectuer sur son contrat un versement de _____ euros à investir sur ADEQUITY REFERENCE RENDEMENT 3.

- ☐ **Versement libre**

Le souscripteur/adhérent souhaite effectuer sur son contrat un versement libre de _____ euros (frais de versement de %) à investir sur ADEQUITY REFERENCE RENDEMENT 3.

Dans le cadre des dispositions législatives et réglementaires en vigueur relatives à la lutte contre le blanchiment, le souscripteur/adhérent joint le dossier « Vie du contrat - Opérations »

- ☐ **Arbitrage**

Le souscripteur/adhérent souhaite effectuer sur son contrat l'arbitrage suivant :

Désinvestissement			Réinvestissement	
Libellé et Code ISIN du support	Montant à désinvestir (en euro)	Montant à désinvestir en % de l'épargne inscrite sur le support	Libellé du support	Montant à investir (en %)
			ADEQUITY REFERENCE RENDEMENT 3	100 %

Les sommes désinvesties sont réinvesties nettes de tous frais éventuels.

6/ Signature(s)

De manière générale, l'épargne inscrite sur les supports libellés en unités de compte ne bénéficie d'aucune garantie en capital de la part de l'assureur, dans la mesure où la valeur de ces supports peut fluctuer à la hausse comme à la baisse. Les unités de compte associées à des instruments financiers complexes de part leurs caractéristiques présentent un risque spécifique qu'il convient de bien appréhender avant d'investir.

Le Conseiller :

Afin de matérialiser l'information donnée au souscripteur/adhérent, le conseiller appose la mention manuscrite suivante :

" Je certifie que nous avons évalué les connaissances et l'expérience du souscripteur/adhérent en matière financière et que nous lui avons fourni les explications nécessaires à la bonne compréhension des spécificités de ce support et notamment du risque de perte en capital "

Les raisons du conseil fourni au souscripteur/adhérent quant à l'opportunité d'un investissement sur cet instrument financier complexe font l'objet d'un document distinct établi et conservé par le conseiller.

Le souscripteur/adhérent :

Je reconnais avoir reçu et pris connaissance de la Note d'Information rédigée pour ce support et de sa brochure commerciale.

Afin de matérialiser sa bonne compréhension du profil de gain/perte et des mécanismes compris dans la formule de calcul ainsi que des risques inhérents à ce support, le souscripteur/adhérent appose la mention manuscrite suivante :

"En complétant et signant le présent document, j'investis mon versement sur un instrument financier complexe constituant un placement risqué. J'ai bien compris dans les documents m'ayant été remis, le scénario de risque maximal, la nature et les moyens de suivre l'évolution du ou des sous-jacents et le caractère conditionnel de la garantie attachée à ce support ; notamment en cas de rachat/arbitrage avant la date d'échéance ou par dénouement par décès avant la date de maturité."

Avertissement :

Seules les demandes d'investissement faisant apparaître les mentions manuscrites ci-dessus pourront être traitées.

Fait à le / / SIGNATURE(S)

CODE + SIGNATURE/CACHET DU CONSEILLER

LE SOUSCRIPTEUR/ADHÉRENT

LE CO-SOUSCRIPTEUR/CO-ADHÉRENT

Informatique & Libertés : La collecte des données personnelles du souscripteur/adhérent est effectuée par l'assureur dans le cadre d'un traitement relatif à la gestion administrative de son dossier, dont le responsable demeure la société La Mondiale Partenaire. Conformément à la loi du 6 janvier 1978 modifiée, le souscripteur/adhérent bénéficie d'un droit d'accès, d'interrogation, de rectification et d'opposition sur les données qui le concernent, sur simple courrier adressé à AG2R LA MONDIALE, Direction des Risques-Conformité, 104-110 Boulevard Haussmann, 75379 PARIS Cedex 08. Pour les traitements mis en œuvre aux seules fins de la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme, le droit d'accès du souscripteur/adhérent aux données s'exerce auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés, 8 rue Vivienne, CS 30223, 75083 PARIS Cedex 02.

Contrat assuré par LA MONDIALE PARTENAIRE - Membre du Groupe AG2R LA MONDIALE Entreprise régie par le Code des Assurances
S.A. au capital de 73 410 150 euros - RCS Paris B 313 689 713
104-110, Boulevard Haussmann - 75379 PARIS Cedex 08

Exemplaire 1/3 - destiné à LA MONDIALE PARTENAIRE - Exemplaire 2/3 - destiné au conseiller - Exemplaire 3/3 - destiné au souscripteur/adhérent